Mesure de protection du pygargue à tête blanche

à l'égard des activités d'aménagement forestier

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

COORDINATION

Claudie Desroches, Direction de la protection des forêts

Cette publication constitue une actualisation du document *Protection des espèces menacées ou vulnérables en milieu forestier – Le pygargue à tête blanche (haliaeetus leucocephalus)* paru en 2002.

PHOTOS

Jérôme Rioux

PRODUCTION

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la protection des forêts, Québec, novembre 2017

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609
Télécopieur : 418 643-6513
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne à l'adresse suivante : www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/Mesure-protection-pygargue-tete-blanche.pdf

RÉFÉRENCE : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). *Mesure de protection du pygargue à tête blanche à l'égard des activités d'aménagement forestier*, Québec, Sous-comité faune de l'Entente administrative, 10 p.

MOTS CLÉS : aménagement forestier, entente, espèce menacée ou vulnérable, mesure de protection, pygargue à tête blanche, Québec

KEY WORDS: agreement, bald eagle, forest management, protective measure, Quebec, threatened or vulnerable species

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-80010-1

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1. Biologie et répartition du pygargue à tête blanche 3

2. Habitats 5

3. Menaces 5

4. Mesures de protection à l'égard des opérations forestières 6

5. Lecture proposée 7

Bibliographie 9

Figure 1 Aire de répartition connue du pygargue à tête blanche au Québec (tiré de Société de la Faune et des Parcs du Québec et ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002) 2

INTRODUCTION

Les mesures de protection proposées ont été convenues entre la Société de la faune et des parcs et le ministère des Ressources naturelles et ont fait l'objet d'une première publication parue en 2002 (Société de la faune et des Parcs du Québec et ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002). Elles ont été élaborées conformément à l'Entente administrative de 2002, qui a été reconduite depuis, concernant les espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore dans les milieux forestiers du Québec.

Les mesures de protection présentées ici ne concernent que les activités d'aménagement forestier sur les terres du domaine de l'État.

1. BIOLOGIE ET RÉPARTITION DU PYGARGUE À TÊTE BLANCHE

Répartition

Le pygargue à tête blanche vit presque exclusivement en Amérique du Nord; ses aires de reproduction et d'hivernage sont complètement confinées à ce continent, à l'exception de l'île de Bering, située en Russie (Lessard, 1996; Brownell et Oldham, 1985; Bird et Henderson, 1995). Au Québec, il fréquente régulièrement la partie méridionale de la province où il est observé principalement le long du couloir fluvial (concentration sur l'île d'Anticosti) et dans tout l'ouest de la province, au sud de la baie James et au nord-est de la région d'Ottawa-Hull près des Grands Lacs et des réservoirs hydroélectriques (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995; David, 1996; Cyr et Larivée, 1995). Cette espèce hiverne régulièrement au Québec, surtout en Outaouais et sur l'île d'Anticosti (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995; Cyr et Larivée, 1995).

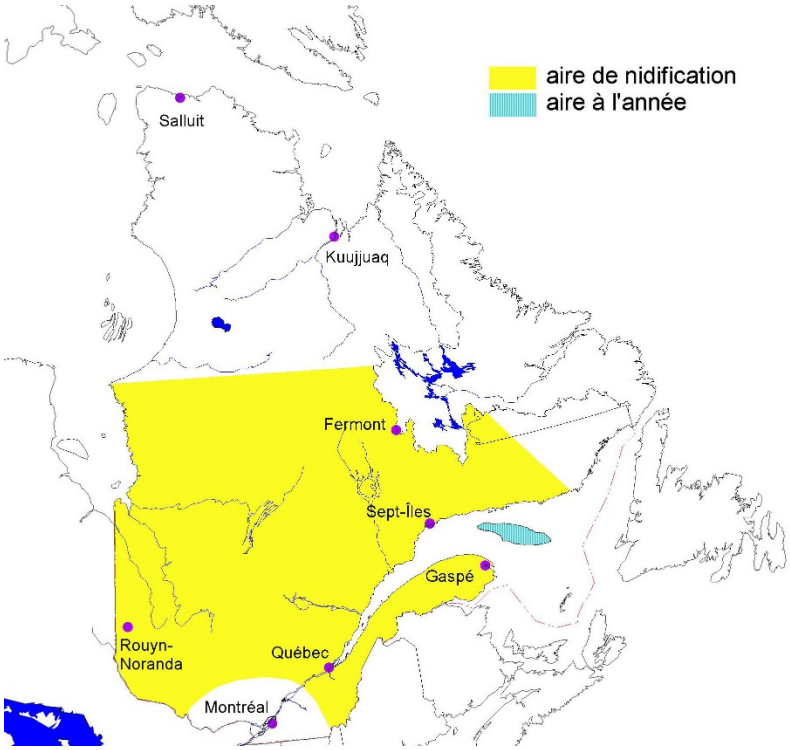

Figure 1 Aire de répartition connue du pygargue à tête blanche au Québec (tiré de Société de la Faune et des Parcs du Québec et ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002)

Alimentation

Le régime alimentaire du pygargue à tête blanche est éclectique. Il varie considérablement selon le lieu et les circonstances entourant la quête alimentaire (Lessard, 1996). Le pygargue à tête blanche préfère le poisson, vivant ou mort, mais il se nourrit également d'oiseaux, surtout des espèces aquatiques, ainsi que de mammifères tels que les lièvres (Bird et Henderson, 1995; Stalmaster, 1987; Hoover et Wills, 1984). En hiver, il est surtout nécrophage (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995; Hoover et Wills, 1984).

Reproduction et mortalité

Les activités reproductrices du pygargue à tête blanche commencent à la fin de mars ou au début d'avril par des parades aériennes et des vocalises. Les membres du couple sont fidèles pour la vie. La ponte a lieu d'avril à mai (Lessard, 1996). Le nid, situé entre trois et six mètres sous le faîte d'un des arbres dominants du territoire de nidification, contient normalement deux œufs (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995). L'incubation dure environ 35 jours et les deux partenaires y participent (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995). Durant cette période, les adultes semblent ne tolérer aucune intrusion intra ou interspécifique dans leur territoire de nidification. L'éclosion est asynchrone, ce qui veut dire que les œufs n'éclosent pas tous en même temps, mais plutôt selon l'ordre de ponte (Lessard, 1996). Les jeunes commencent à se nourrir seuls, au nid, vers l'âge de 7 semaines (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995). Ils sont en mesure de quitter le nid vers l'âge de 10 à 12 semaines, mais ils dépendent des parents pour une période additionnelle pouvant atteindre 13 semaines (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995). Il arrive même que des familles restent unies pendant tout l'hiver (Bird et Henderson, 1995). Cette espèce ne mène pas toujours des activités reproductrices chaque année (Lessard, 1996; Stocek, 1989). La mortalité chez les pygargues âgés de 3 ans ou moins atteint 80 % (Bird et Henderson, 1995).

Maturité sexuelle et longévité

Le pygargue à tête blanche atteint la maturité sexuelle entre l'âge de 3 et 6 ans (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995; Stalmaster, 1987). La longévité maximale de cette espèce avoisine les 20 à 30 ans (Lessard, 1996; Brownell et Oldham, 1985).

Hivernage

Le pygargue à tête blanche n'est pas au Québec une espèce entièrement migratrice puisqu'il y hiverne régulièrement (Lessard, 1996; Bird et Henderson, 1995). Pour ce faire, il recherche des zones d'eau qui restent libres de glace tout l'hiver, notamment les rapides et les zones d'eau salée (Lessard, 1996).

Déplacement et mobilité

Le pygargue à tête blanche est très fidèle à son territoire de nidification (Lessard, 1996). Il amorce des migrations lorsque la nourriture commence à se faire rare. Les distances journalières parcourues lors des migrations varient entre 150 et 200 km (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987). Les déplacements de cette espèce restent des plus complexes et des plus méconnus chez les rapaces d'Amérique du Nord (Lessard, 1996). Le regroupement des observations le long de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, au printemps et à l'automne, pourrait s'expliquer par l'hésitation que manifestent les oiseaux de proie à franchir de grandes étendues d'eau (Lessard, 1996; Cyr et Larivée, 1995; Ibarzabal, 1993, 1994).

Comportement et adaptabilité

Le pygargue à tête blanche recherche des endroits éloignés du dérangement humain (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987; Fraser, Frenzel et Mathisen, 1985). Il semble qu'il puisse tolérer certaines activités humaines tout en maintenant ses habitudes de vie. Cependant, ce niveau de tolérance est difficile à évaluer et est mal connu (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987; Nelson et Titus,1989; Mathisen, 1968; Grubb et King, 1991; Fraser, Frenzel et Mathisen, 1985; McEwan et Hirth, 1979; McGarigal, Anthony et Isaacs, 1991; Burke, 1983; Leisz, 1977; Austin et autres, 1987). C'est durant la saison de reproduction que les pygargues sont les plus sensibles aux dérangements (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987; Pud Hunter, [comm. pers.]; Leisz, 1977; Stocek, 1989; Ontario Ministry of Natural Resources, 1987; Mathisen et autres, 1977). Il existe plusieurs mentions de cas où des pygargues ont abandonné un site à la suite de dérangements importants (coupes forestières, construction d'une route, etc.) (Lessard, 1996; Brownell et Oldham, 1985; Leisz, 1977).

Cet oiseau présente une certaine adaptabilité. En effet, des individus utilisent parfois des plateformes de nidification aménagées sur les lignes de transport d'énergie ou au faîte d'un arbre. Le pygargue à tête blanche a également été réintroduit avec succès dans l'État de New York (Lessard, 1996).

2. HABITATS

Habitat de nidification

Le pygargue à tête blanche recherche des sites possédant des arbres dominants (feuillus ou résineux) à proximité de vastes plans d'eau pour y établir un territoire de nidification (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987; Hoover et Wills, 1984). Plusieurs essences d'arbres peuvent être utilisées pour soutenir le nid et, au Québec, celles qui sont souvent employées sont le pin blanc, le mélèze laricin, le sapin baumier et les épinettes (Lessard, 1996; Fradette, 1998). La taille « normale » d'un territoire de nidification varie entre 1 et 2 km^2 alors que le domaine vital de cette espèce couvre entre 10 et 15 km^2 (Lessard, 1996; Stalmaster, 1987). Le territoire de nidification comporte un nid principal, des nids de rechange, des perchoirs et l'accès à un plan d'eau (Lessard, 1996). Malgré la grande fidélité de cette espèce pour son territoire de nidification, il existe tout de même un taux annuel de changement de territoire d'environ 12 % découlant de dérangements d'origine naturelle ou anthropique (Lessard, 1996; Stocek, 1989). En l'absence de tels dérangements, un bon territoire de nidification peut être utilisé de 50 à 60 années consécutives (Bird et Henderson, 1995). Le pygargue réutilise le même nid année après année. Cela peut donner lieu à des accumulations de matériaux formant des structures parfois imposantes, c'est-à-dire jusqu'à 1 000 kg (Lessard, 1996).

Habitat d'hivernage

Le pygargue à tête blanche hiverne en groupe au Québec. Il recherche alors la proximité des plans d'eau qui demeurent libres de glace durant l'hiver. Les sites d'hivernage comportent des perchoirs et des dortoirs où les oiseaux peuvent se regrouper (Lessard, 1996). La superficie de ces sites n'a pas fait l'objet de recherches jusqu'à maintenant.

3. MENACES

Menaces par rapport à l'habitat

La perturbation des habitats, notamment par l'aménagement forestier, l'exploration minière et la villégiature, peut constituer une menace pour le pygargue à tête blanche sur ses sites de reproduction et d'hivernage (Lessard, 1996). En effet, ces activités peuvent modifier des éléments essentiels du territoire utilisé par le pygargue, qu'il s'agisse de la structure de soutien du nid ou de composantes de l'environnement immédiat du nid, ce qui peut par la suite entraîner l'abandon du nid, le bris des œufs, l'envol prématuré des aiglons ou encore l'augmentation de la prédation (Lessard, 1996).

Autres menaces

Au Québec, les autres menaces ou causes de mortalité du pygargue à tête blanche qui ont été identifiées sont : le dérangement par les humains, les captures accidentelles dans des engins de piégeage, les collisions avec des structures, l'abattage au fusil et la contamination par les produits chimiques (Lessard, 1996). L'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) recense chaque année des cas de mortalité liés à de telles causes, mais l'importance de chacune d'entre elles est encore mal connue (Fitzgerald, 2000).

4. MESURE DE PROTECTION À L'ÉGARD DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le pygargue à tête blanche est une espèce qui a reçu une grande attention de la part des gestionnaires de la faune et des chercheurs. En Amérique du Nord, il existe une quantité importante de normes d'aménagement ayant pour but de réduire les effets du dérangement sur ses activités essentielles. Il apparaît que ces normes visent toutes à protéger les sites de nidification et à y réduire considérablement les activités humaines durant la période reproductrice.

Au Québec, la mesure de protection proposée est la suivante : une zone de protection intégrale entourant le nid et une zone tampon autour de celle-ci.

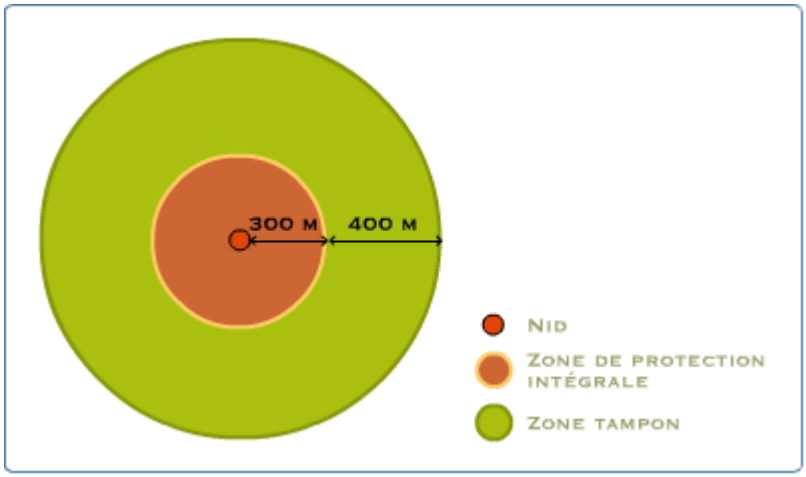

Zone de protection intégrale

Cercle de 300 mètres de rayon centré sur le nid.

Zone tampon

Bande de 400 mètres qui entoure la zone de protection intégrale.

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale.
- Les activités sont permises dans la zone tampon du 1er septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes (route, bâtiment, etc.).

L'industriel forestier et le Ministère peuvent convenir d'adapter les mesures de protection pour tenir compte de certaines particularités du milieu, notamment de la topographie. Ces changements ne doivent toutefois pas nuire à l'occupation du territoire de nidification par le pygargue à tête blanche.

5. LECTURE PROPOSÉE

COMITÉ DE RÉTABLISSEMENT DU PYGARGUE À TÊTE BLANCHE AU QUÉBEC. *Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*, Québec, Société de la faune et des parcs, Direction du développement de la faune, 43 p.

LESSARD, S. (1996). *Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche* (*Haliaeetus leucocephalus*) *au Québec*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 73 p.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN R., et autres (1987). *Eagle Bay Management Plan*, Savannah River Forest Station, 13 p.

BIRD, D. M., et D. HENDERSON (1995). Pygargue à tête blanche, p. 364-367 dans GAUTHIER, J., et Y. AUBRY (sous la direction de). *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*, édité par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, la Société québécoise de protection des oiseaux et le Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, xviii + 1295 p.

BROWNELL, V. R., et M. J. OLDHAM (1985). *Status Report on the Bald Eagle in Canada*, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, 82 p.

BURKE, M. (1983). "Bald Eagle Nesting Habitat Improved with Sylvicultural Manipulation in Northeastern California", p. 101-105 in *Biology and Management of Bald Eagles and Ospreys*, D. M. Bird (éd.) Harpell Press, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec, 325 p.

CYR, A., et J. LARIVÉE (1995). *Atlas saisonnier des oiseaux du Québec,* Les Presses de l'Université de Sherbrooke et la Société de loisir ornithologique de l'Estrie, Sherbrooke, 711 p.

DAVID, N. (1996). *Liste commentée des oiseaux du Québec*, Association québécoise des groupes d'ornithologues, 169 p.

FITZGERALD, G. (2000). *Statistiques de la Clinique des oiseaux de proie de la Faculté de médecine vétérinaire*, Université de Montréal, Montréal. [Document interne].

FRADETTE, P. (1998). *Inventaire de la population nicheuse du pygargue à tête blanche au Québec*, Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO), Québec, 43 p. [Document interne].

FRASER, J. D., L. D. FRENZEL et J. E. MATHISEN (1985). "The Impact of Human Activities on Breeding Bald Eagles in North-Central Minnesota", *Journal of Wildlife Management*, vol. 49, nº 3, p. 585-592.

GRUBB, T. G., et R. M. KING (1991). "Assessing Human Disturbance of Breeding Bald Eagles with Classification Tree Models", *Journal of Wildlife Management* vol. 55, p. 500-511.

HOOVER, L., et D. L. WILLS (1984). Managing Forested Lands for Wildlife, *Colorado Division of Wildlife*, 459 p.

IBARZABAL, J. (1993). *Un défilé impressionnant d'oiseaux de proie à Tadoussac*, Québec Oiseaux, vol. 5, nº 1, p. 21-24.

IBARZABAL, J. (1994). *Suivi quotidien de la migration d'oiseaux de proie à Tadoussac : Automne 1993*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitats, 37 p.

LEISZ, D. R. (1977). *Bald Eagle Habitat Management Guidelines*, U. S. Forest Service, California Region, 60 p.

LESSARD, S. (1996). *Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 73 p.

MATHISEN, J. E. (1968). "Effects of Human Disturbance on Nesting Bald Eagles", *Journal of Wildlife Management*, vol. 32, nº 1, p. 1 à 6.

MATHISEN, J. E., et autres (1977). *Management Strategy for Bald Eagles*, p. 86-92 dans K. Sabol (éd.), Transactions of the 42nd North American Wildlife Conference, Atlanta Georgia.

MCEWAN, L. C., et D. H. HIRTH (1979). "Southern Bald Eagle Productivity and Nest Site Selection", *Journal of Wildlife Management*, vol. 43, p. 585 à 594.

MCGARIGAL, K., R. G. ANTHONY, et F. B. ISAACS (1991). "Interactions of Humans and Bald Eagles on the Columbia River Estuary", *Wildlife Monograph*, vol. 115, p. 1 à 47.

NELSON, B. B., et K. TITUS (1989). "Sylvicultural Practices and Raptor Habitat Associations in the Northeast", p.171-179 dans *Proceedings of the Northeast Raptor Management Symposium and Workshop*, B. G Pendleton et autres (éd.), National Wildlife Federation, Scientific and Technical Series nº 13, Washington DC, 349 p.

ONTARIO MINISTRY OF NATURAL RESOURCES (1987). *Bald Eagle Management Guidelines*, [En ligne], Ontario, Ministry of Natural Resources, 15 p. [https://dr6j45jk9xcmk.cloudfront.net/documents/2789/guide-bald-eagle.pdf]

PUD HUNTER, Ontario Ministry of Natural Resources, [comm. pers.].

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, et MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (2002). *Protection des espèces menacées ou vulnérables en milieu forestier. Le pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus)*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction du développement de la faune et Direction de l'environnement forestier, 7 p. [Non publié]

STALMASTER, M. V. (1987). *The Bald Eagle*, Universe Books, New York, 227 p.

STOCEK, R. F. (1989). *Bald Eagle Breeding Area Management Plans for New Brunswick*, Maritime Forest Ranger School, 5 p.